

AR Prefecture

006-210600110-20260630-DM2026_29-DE
Reçu le 30/06/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER

ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2026/29

DATE D'AFFICHAGE : **30 JUIN 2026**

OBJET : FÊTE PATRONALE 2026 – ORCHESTRE « BENTY BROTHERS » - PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE BB MUSIC

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°03 du 2 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à la société BB MUSIC l'animation musicale de la Fête patronale, qui se tiendra le samedi 05 septembre 2026 à partir de 21h sur la place De Gaulle.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société BB MUSIC, ayant son siège social au 780, route de la Grave à L'Escarène (06440), d'un contrat de cession portant sur l'intervention de l'orchestre « Benty Brothers » le samedi 05 septembre 2026 à partir de 21h sur la place De Gaulle, à l'occasion de la Fête patronale 2026.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 5 000 € HT soit 5 275 € TTC (TVA 5,5%)

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le

30 JUIN 2026

Le Maire,
Roger ROUX

